

Tout sur le contrat programme Etat-ONEE

■ **Hausse progressive de la TVA sur l'eau et l'assainissement à partir de 2015, sans impact sur les tarifs.**

■ **Des sociétés multiservices seront créées à l'échelle des régions.**

■ **Les compteurs bi-horaires deviendront obligatoires à partir de 2016 pour les ménages consommant plus de 500 kwh/mois.**



Le contrat programme conclu entre l'Etat et l'Office national de l'électricité et de l'eau potable (ONEE) lundi 26 mai 2014, pour une période de quatre ans (2014-2017),

vise, faut-il le rappeler, à rétablir la viabilité financière de cet opérateur historique et, ainsi, lui permettre d'accompagner le développement socio-économique du pays. Avec une demande (en énergie électrique et en eau) en constante progression, en liaison avec l'urbanisation

AUJOURD'HUI L'ONEE
PERD, EN MOYENNE,
30 CENTIMES PAR KWH,
CE QUI N'EXISTE
NULLE PART AILLEURS

LA CAPACITÉ DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ DEVRAIT FRANCHIR LA BARRE DES 10 000 MW EN 2017

Prévisions d'évolution de la demande et de la puissance installée

| | Unité | 2013 Approche | 2014 Prévision | 2015 Prévision | 2016 Prévision | 2017 Prévision |
|--------------------------------------|-------|------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Energie Appelée : | TWh | 32 | 34 | 35 | 37 | 39 |
| Puissance installée, dont : | MW | 6 892 | 8 012 | 8 611 | 9 081 | 10 584 |
| Charbon | MW | 1 785 | 2 485 | 2 485 | 2 805 | 3 498 |
| Eolien | MW | 450 | 870 | 1 220 | 1 370 | 1 670 |
| Solaire | MW | 20 | 20 | 180 | 180 | 520 |
| Fioul | MW | 2 033 | 2 033 | 2 122 | 2 122 | 2 122 |
| Gaz naturel | MW | 834 | 834 | 834 | 834 | 834 |
| Hydraulique | MW | 1 770 | 1 770 | 1 770 | 1 770 | 1 940 |
| Marge de réserve (scénario moyen)* : | MW | 11,0 | 19,4 | 18,4 | 19,4 | 18,3 |

(*) Calculée sur la base de la puissance disponible en cas d'hydraulicité moyenne.

Source : Rapport du contrat programme

le contrat programme en exclusivité, voici les réponses à ces interrogations. Un des premiers engagements de l'ONEE, dans le cadre de ce contrat programme, c'est, tout naturellement, de satisfaire la demande. Celle-ci, dans son volet électricité, devrait évoluer en moyenne de 5,3% par an sur la période du contrat. L'office devra tout à la fois être en mesure de répondre à cette demande et produire le kWh le moins cher. Pour cela, il ne devra recourir aux moyens onéreux (les turbines à gaz fonctionnant au fioul) qu'en cas de secours ou d'extrême urgence. Dans le contrat programme, il est prévu à cet effet que la part du fioul dans le mix énergétique passera de 14% en 2013 à 5% en 2017, soit une baisse de 64,3%.

Pour atteindre cet objectif, il faudra agir à la fois sur l'offre et sur la demande. En matière d'offre, il est prévu la réalisation d'ouvrages de production générant une capacité électrique additionnelle de 3 692 MW entre 2014 et 2017. Le non-recours par l'ONEE au fioul (désormais totalement décompensé) pour la production de l'électricité, il faut le préciser, est tributaire de l'entrée en service, dans les délais fixés, de ces ouvrages de production. Parmi ceux-ci, on peut citer, à titre d'illustration, le parc éolien de Tarfaya (300 MW), le parc éolien de Taza (150 MW), celui de Midelt (150 MW), la première tranche (160 MW) et la deuxième tranche (340 MW) du complexe solaire intégré de Ouarzazate, etc. Si ces centrales de production étaient mises en service dans les délais, alors la part de la puissance éolienne installée passera de 6% en 2013 à 15% en 2017, celle du solaire de 0,3% à 4,7%, celle du charbon de

croissante, la nucléarisation des familles, l'amélioration du taux d'équipement ménager, entre autres, l'ONEE, dans sa configuration actuelle, ne pouvait pas suivre ce rythme de développement.

Pour permettre à l'office de retrouver sa santé, les «contractants» se sont engagés, chacun dans le domaine de ses compétences, à prendre les mesures appropriées pour atteindre cet objectif.

Ce sur quoi l'ONEE s'est engagé

Au-delà de ce que l'on sait déjà, c'est-à-dire en gros les «têtes de chapitres» de ces mesures, quelles sont dans les détails les actions que les uns et les autres devront engager, et par quoi cela va-t-il se traduire pour les consommateurs, qu'il s'agisse des particuliers ou des entreprises ? *La Vie éco* a consulté

25,9% à plus de 33% tandis que celle du fioul retombera de 29,5% à 20% sur le même horizon. Mais même si la puissance installée du fioul, comme on le voit, demeurera encore importante, l'essentiel est que l'on n'y aura recours qu'en cas d'extrême nécessité. Par ailleurs, et sous réserve de la disponibilité du gaz naturel, l'ONEE s'est engagé à reconvertir ses turbines à gaz, qui lui coûtent extrêmement cher, en centrales à cycle combiné (comme celle de Tahaddart). Il faut savoir, à ce propos, qu'aujourd'hui l'ONEE perd, en moyenne, 30 centimes par KWh, ce qui n'existe nulle part ailleurs.

La marge de réserve passera de 13% à 18%

Sous ces hypothèses, l'office devrait non seulement améliorer ses coûts de production, mais aussi sa marge de réserve en portant celle-ci à 18% en 2017, contre 11% en 2013. Ceci est important, car c'est la marge de réserve (généralement égale ou supérieure à 10%, selon les standards internationaux) qui permet de faire face à la demande en période de pointe, ainsi qu'aux aléas qui peuvent survenir (incidents techniques dans les centrales, arrêt de la production hydroélectrique pour raison de sécheresse ou autre, limitation de la capacité commerciale des interconnexions avec les voisins...).

Une fois l'offre améliorée, il faut la transporter, puis la distribuer. C'est ainsi que l'ONEE prévoit, sur la période du contrat, de réaliser 7 135 km de lignes très haute tension (THT) et haute tension (HT), soit 29% du linéaire installé à fin 2013. Pour la distribution, il est prévu de construire 11 596 km de lignes moyenne tension, soit 15% de plus par rapport à l'existant.

Des LED pour l'éclairage public et des compteurs bi-horaires pour les ménages

Sur le versant de la demande, composante essentielle de la stratégie énergétique nationale, de nombreuses actions sont prévues. Toutes sont tournées vers la maîtrise de la demande,

c'est-à-dire l'encouragement à mieux consommer. Primo, il est prévu de poursuivre le programme «Inara» consistant en le remplacement progressif de 10 millions de lampes à incandescence par des lampes basse consommation (LBC) chez les clients résidentiels et administratifs. Selon les estimations établies, cette opération devrait se traduire par une économie d'énergie supplémentaire de 1 200 GWh entre 2014 et 2017 et un effacement de la pointe de 287 MW à fin 2017.

Rappelons que la première phase de ce programme a été achevée fin 2012 et a permis une économie d'environ 540 GWh par an et un effacement durant la pointe évalué à 200 MW, moyennant le remplacement de 5 millions de lampes à incandescence par des LBC.

Deuxio, dans les communes où il gère les ouvrages d'éclairage public, l'ONEE procédera au remplacement des lampes à mercure par des lampes sodium ainsi qu'à l'installation d'économiseurs de puissance. L'office prévoit même de lancer un projet expérimental d'éclairage public utilisant des lampes LED.

Tertio, à l'endroit de la clientèle basse tension, le contrat programme introduit une tarification bi-horaire, à titre optionnel, pour les ménages et la force motrice dont la consommation mensuelle moyenne dépasse 500 kWh. Cette clientèle, si elle le souhaite, pourra acquérir des compteurs bi-horaires qui permettent de transférer leurs grosses consommations vers les heures creuses de la journée. Cela permettra à la

fois d'écarter la courbe de charge et de payer moins cher le kWh consommé durant cette plage horaire. L'ONEE procédera dès cette année à l'installation de 78 000 compteurs numériques bi-horaires, soit le nombre de clients éligibles, en remplacement des compteurs électromécaniques.

Les charges du personnel baisseront de 12% à 10% du chiffre d'affaires

Comme on pouvait s'en douter, l'ONEE est également appelé à améliorer ses performances techniques, commerciales et de gestion. C'est ainsi que l'office s'est engagé à améliorer le rendement de ses centrales, dont

AU CHAPITRE DE SES CHARGES DE GESTION, L'ONEE METTRA EN PLACE DES ACTIONS QUI DÉGAGERONT UNE ÉCONOMIE ESTIMÉE À 2,2 MILLIARDS DE DH ENTRE 2014 ET 2017

plusieurs unités ont plus de 30 ans d'exploitation ; le rendement des réseaux électriques par la réduction des pertes de transport et de distribution ; la lutte contre la fraude ; la réduction des délais de paiement de 3 à 2 mois ; le recouvrement, avec l'aide de l'Etat, des créances commerciales (arriérés des

Des sociétés multiservices seront créées à l'échelle régionale

Le contrat programme Etat-ONEE prévoit la création de sociétés régionales multiservices (eau, électricité et assainissement) dans un cadre contractuel avec chaque région. Ce système, dans lequel seront mis en commun les actifs de l'ONEE et des collectivités territoriales, devrait déboucher sur une migration progressive vers une tarification fixée à l'échelle de la région. Une opération pilote sera lancée dans la région Souss-Massa-Draa en mars 2015 ■

EFFECTIFS DE L'ONEE : ENVIRON 600 DÉPARTS PAR AN

Prévisions d'évolution des effectifs

| | Unité | 2013 Approche | 2014 Prévision | 2015 Prévision | 2016 Prévision | 2017 Prévision |
|---------------------------------|---------------|------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Effectifs ONEE dont : | Nombre | 16 788 | 17 145 | 17 466 | 18 152 | 18 989 |
| Branche Electricité | Nombre | 8 796 | 8 957 | 9 084 | 9 536 | 10 000 |
| Branche Eau | Nombre | 7 992 | 8 188 | 8 382 | 8 616 | 8 989 |
| Recrutements ONEE dont : | Nombre | 930 | 950 | 950 | 1 299 | 1 475 |
| Branche Electricité | Nombre | 550 | 600 | 600 | 900 | 912 |
| Branche Eau | Nombre | 380 | 350 | 350 | 399 | 563 |
| Départs ONEE dont : | Nombre | 600 | 593 | 629 | 613 | 638 |
| Branche Electricité | Nombre | 434 | 439 | 473 | 448 | 448 |
| Branche Eau | Nombre | 166 | 154 | 156 | 165 | 190 |

Source : Rapport du contrat programme

administrations, des établissements et entreprises publics, des collectivités territoriales, et des ex-régies de Casablanca et Tétouan, pour un montant de 2,2 milliards de DH). Le recouvrement concernera aussi les parts des communes dans les programmes d'électrification rurale (PERG) et d'alimentation en eau potable (AEP) et d'assainissement liquide pour un montant total de plus de 1,3 milliard de DH. Et à ce propos, la décision est prise que désormais aucun projet ne sera engagé dans ces cadres (PERG et AEP) si les contributions des communes ne sont pas versées à l'ONEE.

Au chapitre de ses charges de gestion, l'ONEE mettra en place des actions qui dégageront une économie estimée à 2,2 milliards de DH entre 2014 et 2017. Parmi ces actions, on peut citer la maîtrise des charges liées aux frais de déplacement, de télécommunication, de location ; l'externalisation des actions de maintenance, de recherche et de réparation de fuites, de recharge de cartes prépayées et d'encaissement des factures ainsi que des activités hors métiers comme le gardiennage et le transport du personnel ; la gestion des bornes fontaines par des gardiens gérants, etc. Dans la mesure où certaines activités sont déjà externalisées mais séparément pour les branches eau et électricité, elles seront reformulées dans le cadre de l'ONEE, c'est-à-dire dans le cadre de la fusion des deux entités que furent l'ONE et l'ONEP.

Comme corollaire à cette politique d'externalisation,

la gestion des ressources humaines devra être également optimisée. Ainsi, à titre d'exemple, il est prévu que les recrutements à venir se feront principalement dans l'optique de subvenir aux besoins des activités «métier». Dans tous les cas, l'engagement est pris que les charges du personnel, qui représentent aujourd'hui 12% du chiffre d'affaires, retomberont à 10% en 2017.

Des logements et des terrains à céder

Last but not least, l'optimisation de la gestion passera aussi par la cession du patrimoine non lié directement aux activités de l'office. L'ONEE s'est engagé à procéder dès cette année au recensement de l'ensemble de ces biens et, par la suite, à en céder ceux qui présentent des plus-values potentielles (car il ne s'agira pas de vendre pour vendre). Ces cessions concerneront des logements, du matériel réformé, des locaux et terrains non liés à l'exploitation ainsi que des participations dans le capital de certaines centrales comme la centrale de Tahaddart (pour ces participations, on parle moins de cession que de valorisation). Tout cela devrait rapporter, selon une première évaluation, environ 1,2 milliard de DH.

De nombreuses autres mesures sont prévues et qui sont liées à une meilleure gouvernance et une plus grande exploitation des synergies qu'offre le regroupement des entités ONE et ONEP ■

SALAH AGUENIOU